



Mairie d'Aiguèze 30760 AIGUEZE TEL 04.66.82.14.77 FAX 04.66.82.35.26 mairie.aigueze@orange.fr Www.aigueze.fr

Compte rendu du conseil municipal

Du Lundi 15 Novembre 2021 à 18h30

Le conseil Municipal s'est réuni le Lundi 15 Novembre 2021 à 18 H 30 sous la Présidence du Maire Charles Bascle.

Présents Charles Bascle, Alain Nicolet, Jean Grouwet Christian Marron, Esteben Ranc, Yvette Grimaud, Christel Sicard

Procurations: Sylvain Chabot donne procuration à Yvette GRIMAUD.

Françoise Rietjens donne procuration à Esteben Ranc

Absente : Céline Bruguier Secrétaire de séance : Christel Sicard

Approbation du compte rendu du précédent conseil à l'unanimité.

Délibérations :

1. Délibération pour fixer le montant de la participation de la mairie pour la mutuelle prévoyance de nos agents.

Le montant annuel par agent est fixé à 120 euros (10 €/mois)

Décision à l'unanimité

2. Délibération pour fixer le montant de la participation de la mairie pour la protection complémentaire de nos agents (maintien de salaire)

Le montant annuel par agent est fixé à 120 euros (10 €/mois)

Décision à l'unanimité

3. Délibération à prendre pour fixer les conditions d'utilisation du système d'information CEDRALIS

La communauté d'agglomération du Gard Rhodanien prend en charge les appels concernant les risques
naturels, technologiques et pandémiques à partir du déclanchement d'alerte par la préfecture.

Les appels ne rentrant pas dans ce cadre d'utilisation ne seront pas pris en charge.

Décision à l'unanimité.

4. Délibération à prendre pour fixer les nouveaux tarifs pour l'horodateur

Il est proposé trente minutes gratuites ,1h un euro cinquante, 2h trois euros les autres tarifs restants inchangés.

Décision à l'unanimité.

5. Délibération à prendre pour la nouvelle coupe affouagère.

La coupe envisagée concerne la parcelle forestière N°11 partie, au lieudit la « combe du tour » sur une contenance de 6,70Ha de la forêt communale d'Aiguèze.

Décision à l'unanimité.

6. Délibération à prendre pour fixer la subvention accordée à l'APE de St Martin d'Ardèche

Le montant proposé est de 200 euros

Décision à l'unanimité

7. Délibération pour annuler le reliquat des fonds de concours 2018

Il convient de prendre une délibération pour annuler un reliquat de fonds de concours datant de 2018 pour un montant de 380 Euros.

Décision à l'unanimité

8. Délibération pour fixer le montant des droits de parking pour les loueurs de meublés, les artisans et commerçants.

Après discussion le montant est fixé à 120 euros par place et par année pour l'ensemble. Décision à la majorité.

Informations

Il a été décidé d'attribuer la prime de fin d'année pour nos agents (CIA et IAT) dans les conditions prévues.

Location pour parking terrain Pascal Baume Un bail notarié sera établi pour une durée de 12 ans.

Local Blanchisserie:

Après la procédure mise en place par notre avocat contre Mr Stepczac nous avons récupéré le local. Le conseil souhaite que soit étudié une procédure pour que nous puissions récupérer les sommes dues. Le local sera reloué à Mr Gostoli .Le bail sera également notarié.

Alain Nicolet présente le projet de columbarium qui est à l'étude.

Jean Grouwet fait un état des travaux en cours par l'association passe murailles. (Placette et impasses)

Rencontre avec le SMEG un devis a été demandé pour la mise en discrétion des réseaux électriques, téléphoniques et fibre

Bilan de l'opération brioches la somme de 1050 euros a été récoltée merci aux généreux donateurs.

Le marché de Noël aura lieu le 5 Décembre et les décorations mises en place le samedi 27 Novembre.

Yvette Grimaud fait le point sur les colis de Noël offerts aux anciens.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h

A AIGUEZE le 16 Novembre 2021

Le Maire Charles Bascle